



FEDERATION VAUDOISE DES JEUNESSES CAMPAGNARDES

REGLEMENT DE TIR A 300 M

Mise à jour : 20 mars 2008

CONDITIONS GENERALES :

Le tir est dirigé par une Commission de tir de 9 membres désignés par le Comité Central, soit un président, un vice-président, un secrétaire, 6 membres plus 4 secrétaires qui fonctionnent les jours de tir. Le rôle de la Commission de tir est d'aider la société organisatrice. Avec la collaboration des secrétaires, elle s'occupe des classements et des répartitions. Elle veille à ce que les règlements en vigueur de la FVJC et des tirs soient respectés.

En cas de litige, les responsabilités sont assurées en première instance par la Commission de tir. En cas de recours, la décision finale est prise par le membre du Comité Central assigné à la manifestation en cours.

Participants : Tous les membres de la FVJC.

Délai d'inscription : Selon décision de la Commission de tir.

Assurance : Tout tireur est assuré par l'AAST (assurance accidents des sociétés suisse de tir). L'assurance est comprise dans le prix du livret de tir.

Cotisations : Dès le 1^{er} janvier 2007, les cotisations sont facturées directement par le caissier centra au début de l'année. Si la cotisation n'est pas payée jusqu'au tir, elle sera facturée en plus avec le carnet.

Les prescriptions suivantes régissent le tir FVJC :

- A. Cible A de 1m, divisée en 100 cercles, visuel de 60cm.
- B. Position couchée: - fusil d'assaut avec ou sans appui réglementaire.
 - mousqueton avec ou sans appui.
- C. Seules les armes d'ordonnances, poinçonnées et munies de la banderole de contrôle, sont admises sur le pas de tir. Les carabines de match et les fusils standard sont exclus.**
- D. La munition d'ordonnance est comprise dans le prix des passes.
Seule la munition fournie sur place peut être tirée.
- E. Le livret de tir est obligatoire pour le prix de frs 10.- (inclus contrôle, dégraissage de l'arme, assurance, et un verre souvenir).
- F. La date et l'heure des tirs sont déterminés par des rangeurs en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- G. Le tireur est responsable des inscriptions faites dans son livret de tir.
- H. Toute passe est tirée sans interruption, excepté à la cible " Exercice".
- I. Le passage à une autre cible doit être annoncé avant le début de la passe.
- J. La distribution des prix a lieu à la fin de la dernière journée des tirs lors de la partie officielle.
- K. Les tireurs empêchés de participer au tir pour des raisons de maladie ou d'accident se verront rembourser entièrement le prix de leurs passes commandées sur présentation d'un certificat médical. Seul le prix du livret sera déduit pour les frais administratifs.
- L. Lorsqu'un tireur a déposé son livret au bureau pour le décompte de ses passes, il n'a plus la possibilité de tirer d'autres passes pour améliorer ses résultats (cible "Société").
- M. Les tireurs ayants obtenus la distinction aux cibles "Fédération" et "Société" bénéficient d'un rappel sur celle-ci.
- N. Tout tireur ne peut tirer que sous son propre nom.

PLAN DE TIR

Cible "FEDERATION" (épreuve individuelle et de groupe)

Passe

Unique, obligatoire de 5 coups au prix de Frs 10.-, ouverte aux tireurs de toute catégorie.

Groupes Jeunesse

Ils sont formés de **5 tireurs de la même société** selon les articles 7 et 8 des statuts FVJC. Une société peut inscrire un ou plusieurs groupes. Un tireur ne peut faire partie que d'un seul groupe.

Groupes Anciens

Ils sont formés de 5 tireurs, **membres individuelles de la FVJC**, habitant le même village ou ayant fait partie de la même société de jeunesse.

Inscription groupes

L'inscription des groupes se fait uniquement sur la formule officielle, jusqu'au délai de renvoi des inscriptions. Aucune inscription de groupe ne sera prise en considération après le délai de renvoi de ces feuilles.

Classement des groupes

L'addition des 4 meilleures passes du groupe détermine son classement. En cas d'égalité, l'appui du 5ème tireur fait foi.

Classement individuel

- filles pour membres de société de jeunesse.
- filles pour membres individuels.
- juniors pour membres de société et individuels.
- seniors pour membres de société de jeunesse.
- seniors pour membres individuels.

Challenge

Les challenges sont attribués comme suit :

- 1 au 1^{er} groupe filles société de jeunesse
- 1 au 1^{er} groupe filles anciennes.
- 1 au 1^{er} groupe sociétés de jeunesse.
- 1 au 1^{er} groupe anciens.
- 1 au 1^{er} tireur cat. junior-senior réunies société de jeunesse.
- 1 au 1^{er} tireur membre individuel.
- 1 à la 1^{ère} fille société de jeunesse
- 1 à la 1^{ère} fille individuelle.

Pour être attribués définitivement, ces challenges devront être gagnés 3 fois sur une durée illimitée.

Récompenses

1^{er} ; une channe, une couronne de laurier et un prix
2^{ème} ; une double palme et un prix
3^{ème} ; une palme et un prix

De plus, les dix premiers de chaque catégorie seront récompensés par un prix respectivement les 6 premières filles.

Distinction

Une distinction est remise aux tireurs ayants totalisés :

- 390 points et plus.
- 380 points et plus pour les juniors et les filles.

Cible "BONHEUR" (épreuve individuelle)

- Passe** Unique de 3 coups au prix de frs 6.-, ouverte aux tireurs de toute catégorie.
- Classement** Au coup profond appuyé par les suivants.
- Récompenses** 1^{er} ; une channe, une couronne de laurier et un prix
2^{ème} ; une double palme et un prix
3^{ème} ; une palme et un prix
4, 5, 6^{ème} ; un prix chacun
- Répartition** Immédiate au stand pendant les tirs. A retirer au bureau (tous les coups sont rétribués).
- Barème:*
- | | | | | | |
|-----|---|-----------|----|---|----------|
| 100 | = | frs. 30.- | 97 | = | fr. 15.- |
| 99 | = | frs. 25.- | 96 | = | fr. 10.- |
| 98 | = | frs. 20.- | 95 | = | fr. 5.- |

Cible "SOCIETE" (épreuve individuelle)

- Passe** 3 coups à frs 4.-. Les 3 premières passes sont obligatoires. Rachats illimités à frs 4.- la passe, cible ouverte aux tireurs de toute catégorie.
- Classement** Les 3 meilleures passes, appui par la plus haute.
- Challenge** Un challenge est attribué au 1er.
- Récompenses** 1^{er} ; une channe, une couronne de laurier et un prix
2^{ème} ; une double palme et un prix
3^{ème} ; une palme et un prix
4, 5, 6^{ème} ; un prix chacun
- Distinction** La même qu'à la cible " Fédération "
- 730 points et plus.
- 720 points et plus pour les juniors et les filles.
- Répartition** La somme répartie sera de frs.1.- par tireur et sera distribuée aux 30 premiers. La répartition ne descendra en aucun cas au-dessous de 800 points.

Cible "EXERCICES"

- Passe** 5 coups à frs. 5.-. Interruption à volonté.
Pas de classement, pas de répartition.

Classement ROI DU TIR

- Classement** Il se fait à l'addition de la cible « Fédération », des 3 meilleures passes à la cible « Société » et du meilleur coup à la cible « Bonheur ».
- Challenge** Un challenge est attribué au 1er. Pour être gagné définitivement, ce challenge devra être gagné 3 fois sur une durée illimitée.